

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°23 mutations,

n°23

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 324 du 30/11/1923

Date de publication

7 novembre 1923

Date du numéro

30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

M. Dupont, commis de 2° classe et M. Ricou, commis de 3° classe des douanes sont mis à la disposition du Chef du service des douanes et contributions, a M. Phlippeau, agent contractuel, est mis à la disposition du Secrétaire général,